



Création de Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

ATTESTATION DE BLOCAGE DU CAPITAL SOCIAL

La banque ci-après :

CCM HAUTE MOSELLE 5 PL MAL D LATTRE DE TASSIGNY 88160 LE THILLOT déclare et atteste avoir reçu en dépôt la somme de 1 000 €.

Monsieur Florian CHEVRIER, représentant de la société A2P S.A.S.U., Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle actuellement en voie de formation dont le siège social se situe 5 A RUE DES POMMIERS 68127 OBERENTZEN, déclare que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital social correspondant aux apports en numéraire de la Société par Actions Simplifiée en formation, ainsi qu'il a été versé par l'actionnaire unique :

Monsieur Florian CHEVRIER

Nombre d'actions : 100

Somme versée : 1 000 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. Sans production de ce certificat dans le délai de six mois à compter du dépôt de fonds, la somme susvisée pourra être débloquée :

- soit entre les mains du mandataire désigné par l'ensemble des souscripteurs,
- soit entre les mains du mandataire désigné par décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 06 décembre 2024

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

Laurent ODILLE
Chargé d'Affaires Professionnels

JST141

Crédit Mutuel
Place de Lattre - 88160 LE THILLOT
SIRET 554 208 800 13
Tél. 03 29 79 95 01 (appel local non surtaxé)
Fax 03 29 26 12 14
E-mail 06350@creditmutuel.fr